

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-214

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, M. Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2019-214

Direction Générale Haute qualité de vie (DGHQV) - Evolution de l'organisation de la Direction des espaces verts et ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

► Direction de l'eau : transformation d'un poste de catégorie C technique en catégorie B technique

Dans le cadre de l'évolution des activités et des missions de la Direction de l'eau, notamment dans le domaine de l'assainissement, afin de faire face à la charge de travail sans cesse croissante et pour mieux correspondre à l'organisation en 4 pôles territoriaux, il est nécessaire de renforcer et de structurer le centre assainissement en créant un 4^{ème} poste de technicien référent territorial.

Cette création s'effectue par transformation d'un poste d'assistant logistique (catégorie C technique) actuellement vacant au centre administratif et juridique en poste de chargé du suivi d'exploitation assainissement (catégorie B technique).

► Direction des espaces verts : évolution de l'organisation

Issue de la mutualisation de 2016, la Direction des espaces verts (DEV) assure à la fois des missions de direction centrale, au bénéfice des communes du territoire et des pôles territoriaux (11 communes ayant mutualisé la compétence), ainsi que des missions de service commun, en assurant la gestion des parcs et jardins de la ville de Bordeaux (+ 16 ha depuis 2016) en appliquant les principes définis par le génie écologique.

En tant que direction centrale, la DEV a développé de façon opérationnelle une chaîne logistique métier en appui aux Pôles territoriaux, un rôle d'expertise tant en matière d'aménagements paysagers que de gestion du patrimoine arboré et un rôle de pilote d'actions du plan HQV (Haute qualité de vie) (forêt métropolitaine et matrice de la biodiversité en ville notamment).

Le contexte évolutif dans lequel la DEV inscrit son plan de charge implique d'adapter l'organisation de cette direction afin d'intégrer les transferts de charges et mutations d'ores et déjà opérés, et d'anticiper au mieux la dynamique du domaine d'activité tant en volume qu'en stratégie de gestion.

La réorganisation proposée s'appuie sur 5 objectifs, issus du diagnostic du projet :

- animer et diffuser les grands projets transversaux de la direction
- recentrer et renforcer les services sur leur cœur de métier

- structurer et consolider une chaîne logistique efficiente
- développer l'expertise paysagère en appui aux partenaires internes et institutionnels
- développer le réseau métier de l'arbre, en priorisant l'expertise et la sécurisation du patrimoine du service commun

De façon conséquente et afin de rendre plus lisibles l'organisation et les compétences portées, il est proposé de renommer plusieurs collectifs de travail dès lors que cela semble pertinent.

Cette proposition s'articule autour de deux axes :

- le transfert de moyens/missions en cohérence avec le domaine d'intervention de la direction (I)
- la redéfinition et le renforcement des compétences et des collectifs de travail (II)

Enfin, cette réorganisation nécessite :

- de procéder à la transformation de 5 postes de catégorie C actuellement vacants en 2 postes de catégorie A et 3 postes de catégorie B
- de créer un poste de catégorie C lié au renouvellement du marché habillement piloté par la Direction de la logistique et des magasins. Il en est de même pour la Direction des bâtiments
- de créer 5 postes (1A / 2B / 2C) par transfert à terme et/ou transformation de postes de la Direction générale des territoires (DGT)
- de transférer vers la DGT 12 postes (1B / 11C) qui interviennent dans le terrassement et l'entretien des parcelles vertes (cf rapport DAT).

I – Transfert de moyens et missions entre DEV et DGT

Le développement d'une chaîne logistique en appui à la gestion des espaces verts métropolitains et des communes ayant mutualisé au sein des Pôles territoriaux (11 communes à ce jour) est constitutif de la raison d'être d'une direction centrale. Il concourt à offrir une qualité de service que chaque entité ne pourrait assumer raisonnablement individuellement, et illustre donc concrètement les apports de la mutualisation avec les communes volontaires.

La chaîne logistique métier s'est mise en place de façon empirique, impactant fortement la capacité de production de la Direction, au travers :

- o des fonctions support : rédaction et passation des marchés transversaux relatifs aux espaces verts (DEV, Pôles territoriaux, communes et diverses directions) ;
- o d'un centre de culture mutualisé : fourniture de végétaux produits ou achetés
- o d'un magasin central : fourniture de matériels et matériaux spécifiques espaces verts;
- o d'un atelier mécanique agricole pilote : achat / prêt / entretien, en lien avec la DAT/DGT, du pool de matériels d'entretien d'espaces verts des équipes des Pôles territoriaux et d'autres directions.

Le transfert de charges initié depuis 2017 entre Pôles territoriaux et DEV se traduit dans le projet par le transfert de 5 postes vacants issus de la DGT. Ces postes doivent permettre de structurer et consolider la capacité de la direction à répondre aux attentes des Pôles et autres directions centrales, tant sur des aspects techniques que sur les fonctions support, sur le périmètre territorial défini à ce jour.

La prise en compte de nouveaux périmètres impliquant un transfert de plan de charge, notamment dans les prochains cycles de mutualisation, nécessitera l'évaluation des moyens matériels, techniques et humains afférents.

Simultanément, la DEV, qui intègre depuis 2017 le centre terrassement et entretien des parcelles métropolitaines, transfère la mission à la Direction d'appui aux territoires, principal prescripteur de missions pour ce centre.

Ce transfert doit permettre d'optimiser la programmation d'intervention de ces équipes, en rapprochant ingénierie et interventions opérationnelles.

L'organisation de ce rattachement est présentée par la DGT dans un rapport connexe.

II – Redéfinition et renforcement des compétences et collectifs de travail

L'idée-force qui anime ce projet est de structurer l'organisation en capitalisant sur ses savoir-faire.

En appui des différents interlocuteurs du territoire métropolitain, le projet propose de regrouper les régies afin d'optimiser leur gestion et leur capacité d'intervention, et en recentrant les services d'ingénierie et d'expertise sur leur domaine de compétences.

La DEV s'organise autour de 2 missions transversales et 6 services opérationnels, dont le Lycée Horticole qui,

inscrit dans un projet de transfert vers le conseil régional, n'est pas impacté par ce projet de réorganisation.

Ainsi il est proposé :

- o de positionner les missions anciennement portées par le service 'expertise, biodiversité et génie écologique' au sein des autres services, selon une logique de proximité des thématiques
- o de disposer auprès du directeur de deux missions : La mission « valorisation et relations élus-usagers », et la mission « nature en ville »
- o de consolider et recentrer le service 'coordination et appui' sur les dimensions ressources humaines, finances, commande publique et appui administratif pour renforcer les fonctions support auprès des services opérationnels.
- o de regrouper en un nouveau centre la mission 'Trame verte sociale et écologique' au sein du service « Gestion des parcs et jardins » ;
- o de rattacher les équipes de gardes de jardins au service « gestion des parcs et jardins »
- o de regrouper les éléments de l'expertise paysagère, dans un centre dédié au sein du service Expertise et aménagement
- o de créer un service regroupant les éléments opérationnels de la chaîne logistique espaces verts
- o d'identifier au sein du service 'Arbre et forêt' un centre d'ingénierie de l'arbre

A- Création de deux missions transversales

La démarche projet portée par la direction a notamment identifié l'importance d'animer les projets stratégiques et/ou transversaux au sein de missions dédiées afin de permettre la déclinaison des actions du plan HQV afférentes et une démarche prospective d'une part, et, d'autre part, de rechercher, dans les relations avec les élus, les usagers, et les partenaires extérieurs, à valoriser l'expérience afin de la diffuser plus largement sur le territoire.

Deux missions sont donc créées :

- Mission Nature en ville : Elle aura pour objectif de coordonner et de soutenir l'intervention des services opérationnels dans la déclinaison des politiques publiques sur leurs domaines de compétence et le pilotage des projets transversaux tels que la charte de la forêt métropolitaine et la biodiversité dans la matrice urbaine.
- Mission Valorisation et relations élus-usagers : elle aura en charge les relations avec les quartiers et les élus thématiques, le suivi des objectifs et la gestion de la valorisation des actions.

Cette mission porte la stratégie de communication et de valorisation de la direction au niveau métropolitain, définit et met en œuvre les procédures adaptées de réponse aux différentes sollicitations (Gestion des usagers - GDU), à l'organisation de manifestations dans les Parcs et Jardins, sur le territoire de Bordeaux. Elle assure l'interface avec le réseau partenarial de la direction, est référente sur la déclinaison des politiques publiques générales.

B - Service coordination et appui (SCA)

Le service apporte un soutien fonctionnel à l'ensemble des services opérationnels et assure l'interface avec les directions support centrales et directions opérationnelles et de la DAAF (Direction d'appui administrative et financière) sur son domaine de compétences. Ainsi redimensionné, il développe les outils de gestion et d'aide à la décision pour accompagner la stratégie de la Direction. Dans une démarche prospective, il propose des axes d'amélioration et d'optimisation des ressources de la direction. Interface des interlocuteurs internes et externes, il est garant de la disponibilité des ressources financières et des marchés publics, de la bonne exécution des procédures et de la sécurité juridique des actes.

Le SCA se recentre sur son cœur de métier. La compétence « vie des jardins et relation usagers » est transférée au sein de la mission valorisation (cf. A). Les gardes de parcs et jardins, historiquement rattachés à ce service, sont redéployés en 2 équipes existantes au sein des 2 unités de gestion Jardin Public et Parc bordelais (cf. C).

Le service se décline autour de 2 centres :

- centre comptabilité et marchés publics dont l'organisation et les missions sont inchangées

- centre RH (Ressources humaines) et administration générale placé sous la responsabilité d'un catégorie B responsable de centre créé par transformation d'un poste de catégorie C vacant. Il aura pour mission la gestion des ressources humaines et assurera la coordination et le suivi de l'appui administratif et logistique de la direction.

C - Service Gestion des parcs et jardins :

Ce service porte la responsabilité de l'entretien et du développement du patrimoine de la ville de Bordeaux. Terrain d'expérimentation des techniques de gestion développées par le génie écologique, ce service capitalise l'expérience de gestion qui est diffusée dans le réseau métier métropolitain.

Les fonctions techniques, support à l'activité (centre production végétale et magasin ainsi que le centre matériel), sont transférées au sein du service logistique (cf. E).

Il est organisé autour de 4 centres :

- Centre trame verte sociale et écologique :

Ce centre réunit les 2 missions trame verte sociale et écologique au plan bordelais et métropolitain. Contributeur dans les projets transversaux notamment de la gouvernance alimentaire et de la nature en ville, à l'interface de nombreuses politiques (sociales, nature et environnement), ce centre pilote la politique de développement des jardins partagés et familiaux, de végétalisation collective, et de sensibilisation du public aux enjeux de la nature en ville. Il appuie son action sur le retour d'expérience de gestion des secteurs d'entretien des parcs et jardins.

- 3 Centres de gestion des parcs et jardins

L'organisation territorialisée du service reste globalement inchangée, hors les unités qui intègrent les équipes de gardes de parcs et jardins. L'objectif poursuivi est de redonner du sens à cette mission par une meilleure intégration aux enjeux portées par la direction.

La mission des gardes évolue vers une relation usager qui s'affirme désormais au-delà du seul aspect sécuritaire de la mission, sur des compétences d'animateur nature et de recensement de la biodiversité. Un plan de formation est prévu.

D – Service expertise et aménagement

Ce service pilote deux missions principales : l'expertise technique et la gestion de projets d'aménagement en qualité de maître d'œuvre (MOE), maître d'ouvrage (MOA) ou assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Les régies rattachées dans l'organisation actuelle sont intégrées au sein du service logistique pour une part (cf.E), et transférées à la DGT pour une autre (cf. I)

Le responsable de service, également directeur adjoint, pilote la stratégie du service et accompagne la Direction en développant les processus d'intervention des services qu'il sécurise, dans une dynamique de réseau et d'amélioration continue.

Un chargé de mission, Coordinateur environnement et sécurité en charge de la démarche d'amélioration continue et du document unique, lui est directement rattaché.-

Le service s'organise autour de deux centres :

- Centre expertise sols et paysage

Ce centre regroupe désormais les compétences isolées d'expertise paysagère de la direction, et doit permettre d'optimiser les procédures internes mais également de favoriser une production collective efficiente.

Il contribue à développer et à mettre en œuvre la politique paysagère du territoire au travers de l'expertise. Il propose un appui technique et l'élaboration des avis techniques sur les projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage extérieure (ex :OIN) ou métropolitaine (Pôles territoriaux et Directions centrales).

Il élabore progressivement des doctrines sur la conception et l'aménagement du paysage (rédaction de guides et de référentiels méthodologiques).

Il accompagne la direction dans le pilotage de projet visant la 4^{ème} fleur.

- Centre conception et aménagement

Service commun, le centre pilote les études et travaux paysagers en tant que MOA, AMO ou MOE sur le territoire bordelais, inscrit au plan pluriannuel d'investissements (PPI) de la ville. Il participe à la conduite des opérations de proximité sur son périmètre et pilote le programme de mise en accessibilité des Installations ouvertes au public (IOP).

Sur la dimension métropolitaine, il assure la conduite de projets dans ses phases d'études et opérationnelles pour plusieurs projets métropolitains (lanières de Brazza dans le cadre du projet urbain, Brazzaline sous MOA direction de la Nature...).

E – Service logistique

La création d'un service regroupant les éléments opérationnels de la chaîne logistique espaces verts permet de disposer d'un véritable outil performant d'accompagnement des services espaces verts des Pôles, des équipes de gestion de la DEV et de diverses directions.

Ce service a vocation à assurer la disponibilité des moyens adaptés aux besoins des collectifs de travail, à développer une stratégie de gestion performante, à rationaliser et optimiser les choix de matériels et matériaux dans une logique de gestion raisonnée des ressources et productions.

Recomposé à partir de compétences et expertises existantes, le service est renforcé en termes de moyens afin de faire face aux enjeux de gestion sur le territoire défini à ce stade de la mutualisation, notamment grâce aux transferts de ressources de la Direction générale des territoires.

Tous les agents du service seront positionnés sur le site de production du Haillan.

Il est organisé autour de 3 centres :

- Centre appui technique :

Service commun pour la commune de Bordeaux, ce centre vient en appui des secteurs espaces verts dans l'entretien et l'aménagement des équipements de parcs et jardins. Il regroupe deux unités : unité transport/travaux et unité équipements dont la composition et les missions sont inchangées. Elles sont placées sous la responsabilité d'un responsable de centre auquel est rattaché un poste chargé du suivi technique des délégués et de la maintenance électrique.

- Centre magasin et mécanique agricole :

Issu du service Gestion de l'actuelle organisation (cf. C), ce centre a vocation à garantir la mise à disposition des matériels, équipements, fournitures et matériaux nécessaires à la conduite des missions d'entretien, de gestion et de développement des espaces verts pour les Pôles territoriaux, les secteurs opérationnels de la direction, les services communaux, selon les méthodes, périmètres et procédures définis.

Un poste de référent habillement (catégorie C) lié au renouvellement du marché piloté par la Direction de la logistique et des magasins est créé au sein de l'unité magasin espaces verts et entretien des locaux.

La Direction des bâtiments, elle aussi confrontée à la même situation, crée simultanément un poste de catégorie C au sein du Service urgences et petits travaux- Centre atelier Bordeaux.

- Centre production végétale

Egalement issu de l'actuel service Gestion (cf. C), le centre production végétale assure la gestion des serres du Haillan, initialement service commun de la ville de Bordeaux. Ce centre intégrera les productions de communes ayant mutualisé la compétence et ne disposant plus d'un tel équipement au sein des Pôles

territoriaux.

Ce centre produit et/ou fournit les équipes opérationnelles, en apportant son expertise sur les thématiques de la biodiversité et de la gestion raisonnée, et en appui aux projets d'aménagement et à la politique de gestion des espaces verts définis.

F – Service arbre et forêt

Service commun pour la ville de Bordeaux, le service arbre et forêt assure la gestion du patrimoine arboré de la ville et est pilote, en centrale de la déclinaison de la charte de la forêt métropolitaine. De par son niveau d'expertise dans le domaine de l'arbre, il constitue un véritable centre de ressources et anime un réseau métier sur les volets sécuritaire, technique et sanitaire du patrimoine.

Revêtant un enjeu sécuritaire majeur, la connaissance et l'entretien de ce patrimoine engagent la responsabilité de tous les agents du service.

La spécificité et la spécialité du domaine et des métiers afférents justifient le maintien de l'ingénierie et de l'équipe opérationnelle au sein d'une même entité.

- Centre d'ingénierie de l'arbre

Il regroupe les missions spécifiques d'expertise et diagnostics arboricoles préventifs, de gestion des données numériques et cartographiques sur les arbres gérés. Il a vocation à contribuer à la rédaction des avis techniques sur les projets d'aménagement et à apporter l'appui nécessaire aux Pôles territoriaux. Il pilote des démarches d'amélioration continue des connaissances sur les arbres.

- Centre gestion du patrimoine arboré

Il veille sur la préservation et la pérennité du patrimoine arboré sur le territoire de Bordeaux. Il assure une véritable gestion raisonnée et durable des espèces plantées, dans un souci de sécurité. Il réalise l'entretien de ce patrimoine par le biais d'équipes d'arboristes en régie et par le recours aux entreprises privées dans le cadre de marchés publics.

La gestion s'appuie sur le logiciel Méliade, qui permet d'assurer la traçabilité des interventions conduites, du suivi de l'état de santé des arbres et des incidents.

Enfin, compte tenu de la spécificité des postes de :

- chargé de mission Nature en ville (ingénieur / ingénieur principal),
- responsable du Centre ingénierie de l'arbre (ingénieur / ingénieur principal)
- paysagiste du centre Conception et aménagement (ingénieur / ingénieur principal),
- chargé de mission Valorisation et relations élus/usagers (attaché / attaché principal)

des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 44 592,21€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal) ou du cadre d'emplois des attachés soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 44 592,21€ euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché principal).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de

rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le Comité technique du 6 mars 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les créations ou transformations de postes.

Article 2 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés.

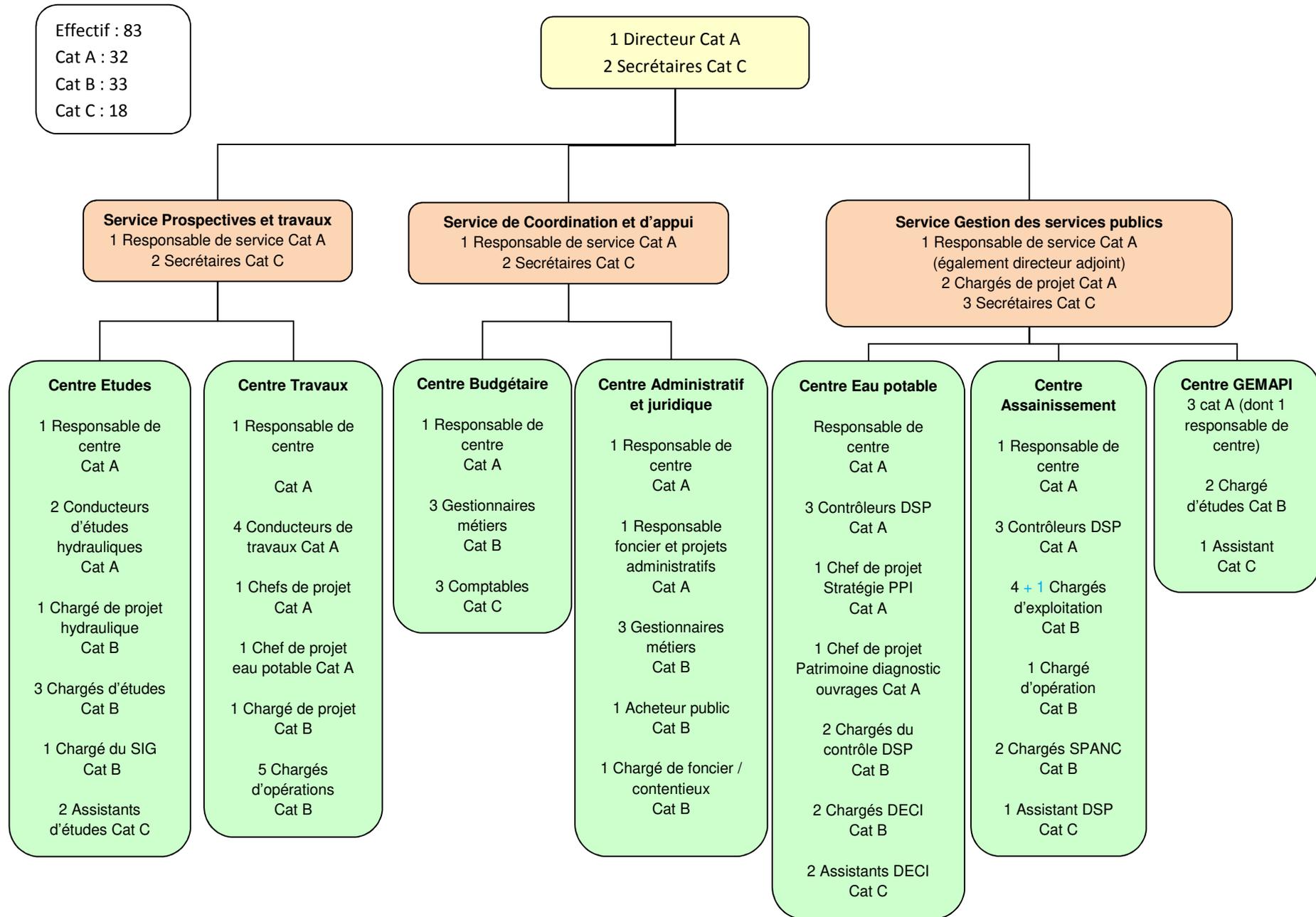
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON

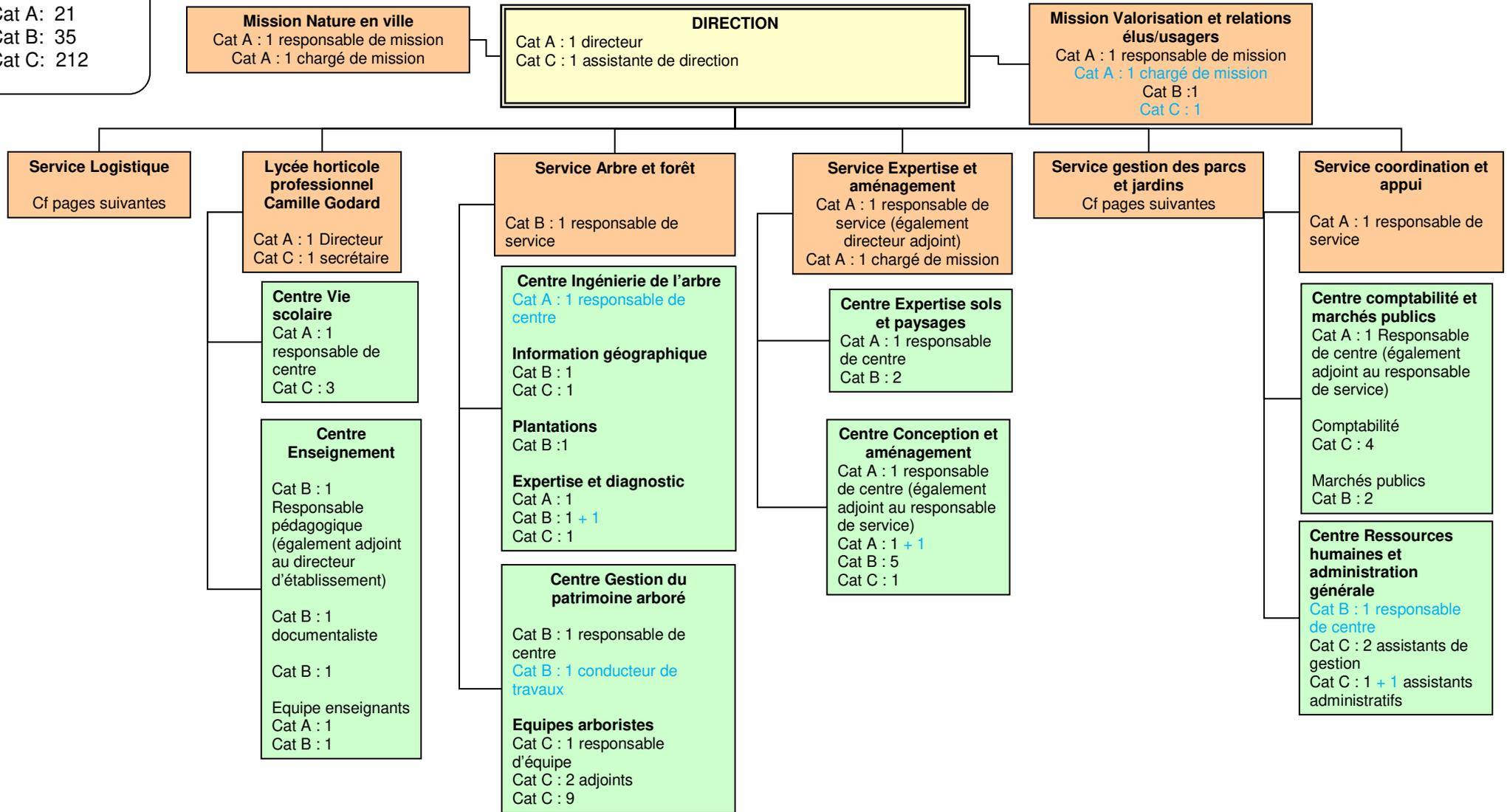
DIRECTION DE L'EAU

Effectif : 83
 Cat A : 32
 Cat B : 33
 Cat C : 18

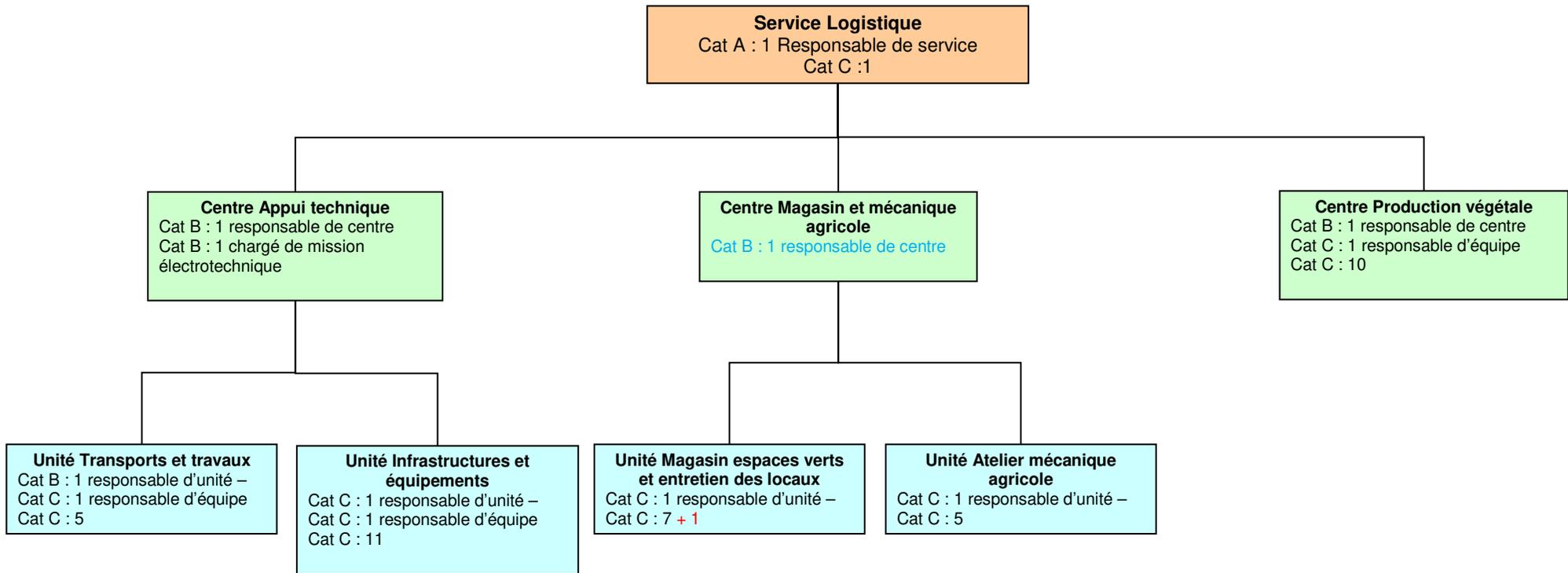


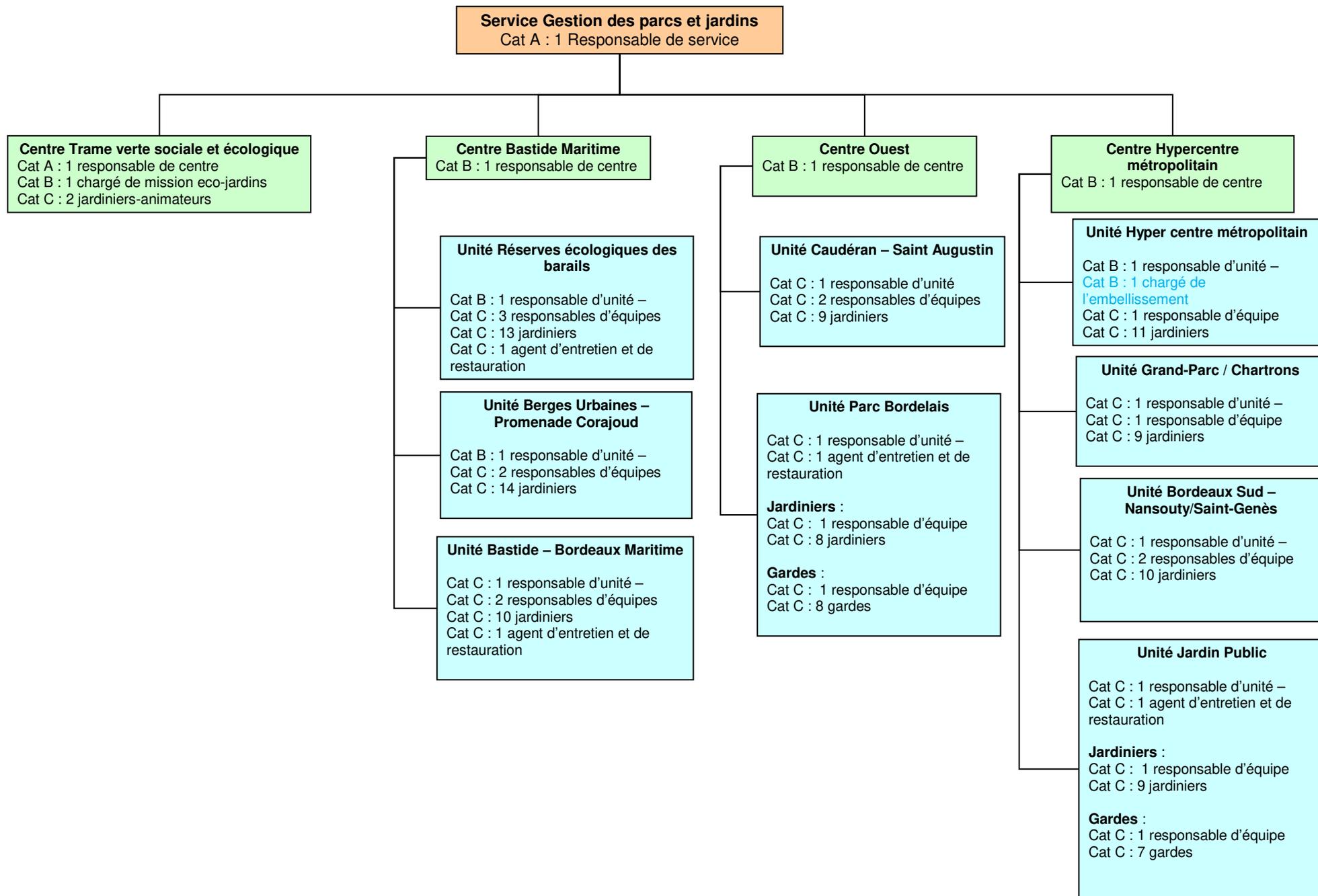
Effectif : 268
 Cat A: 21
 Cat B: 35
 Cat C: 212

DIRECTION DES ESPACES VERTS



NB : 21 agents du Ministère de l'agriculture sont mis à disposition du Lycée

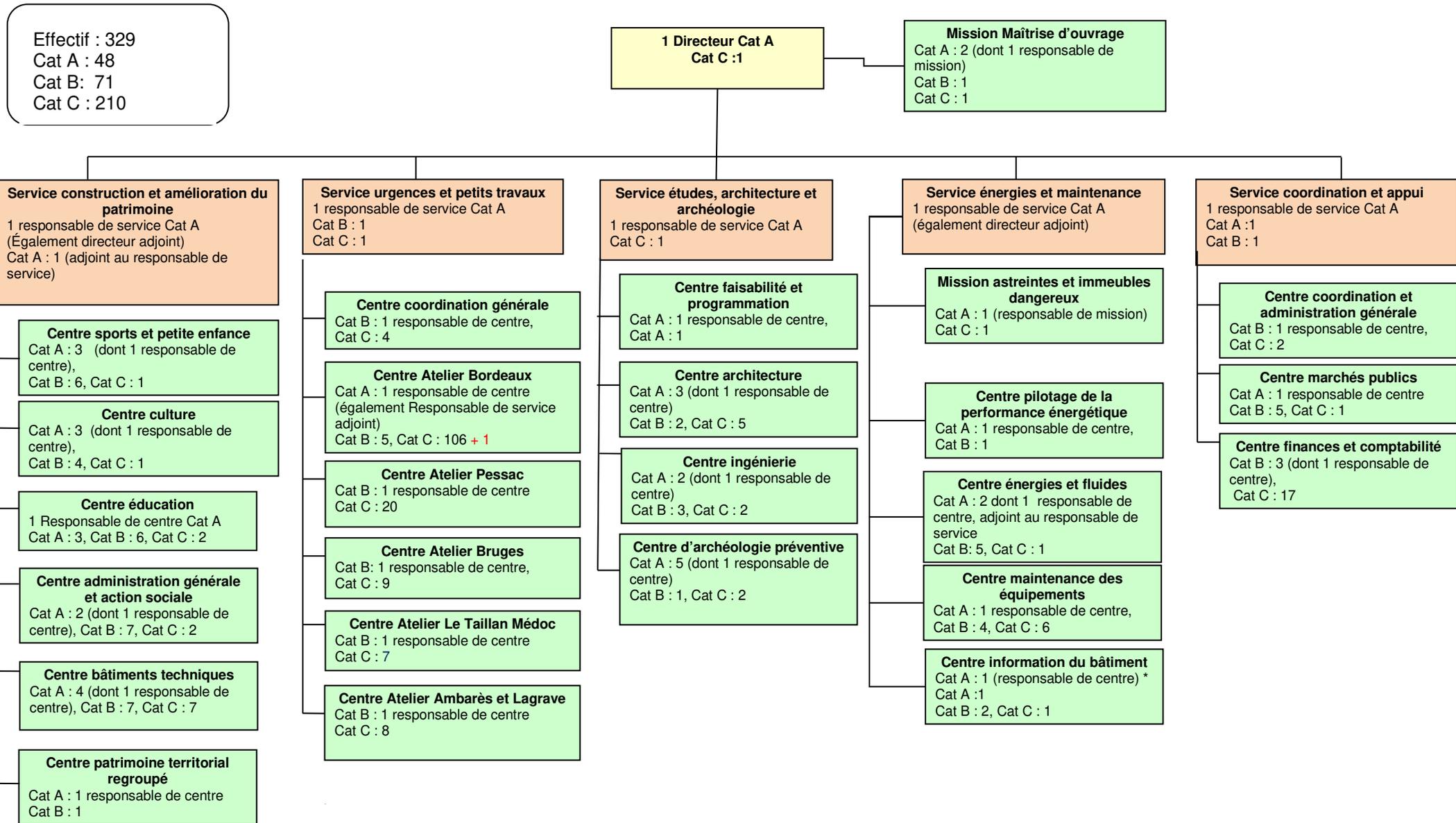




Comité technique du 6 mars 2019 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DES BATIMENTS



Comité technique du 6 mars 2019 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste